



## Paiement de vos factures d'eau en ligne

### «LE TÉLÉPAIEMENT, C'EST GRATUIT ET ÇA SIMPLIFIE LA VIE.»

«Simple comme TIPI !»

En partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), Malataverne met à votre disposition dès aujourd'hui un nouveau service de paiement des factures en ligne dénommé TIPI (titre payable par internet).

En quelques clics vous allez pouvoir payer votre facture d'eau, par carte bancaire, 7 jours/7 et 24H/24 sur un site sécurisé.

«Comment faire ?»

Pour procéder au règlement en ligne, merci de vous munir de votre carte de paiement et de la facture à régler, puis rendez-vous sur le site de la Trésorerie :

1 [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)

Retrouvez cette notice, ainsi qu'un lien direct au service TIPI sur : [www.malataverne.fr](http://www.malataverne.fr)

Voir en bas,  
à droite de  
votre facture...



	0,15500		4,19	10,0 %
<b>Total HT</b>	<b>Acompte H.T.</b>	<b>Net H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>Montant TTC</b>
56,18		56,18	3,09	59,27
28,49		28,49	2,85	31,34
84,67		84,67	5,94	90,61

procédures  
des articles

**NET A PAYER en Euros**

4 90,61

Net à payer en Francs

0,00

Rappel des sommes à payer

1617 du Code  
de mentionnée

Date limite de paiement : 10 Décembre 2015

#### Modalités de paiement :

- Vous pouvez régler cette dette :
- Par internet en vous connectant sur : [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)
  - Par chèque à l'ordre du Trésorier Public (envoyer à l'adresse ci-dessous)
  - Espèces ou carte bancaire
- Trésorerie Princp Montélimar  
2 Place Emile LOUBET - 26200 MONTEILIMAR

BIC :

IBAN :

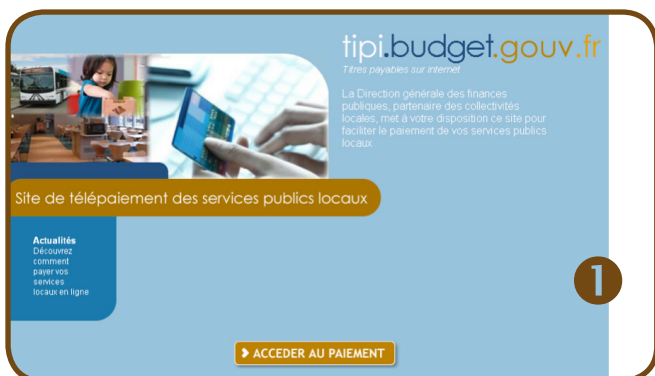
2 **Identifiant** de la commune, **009710** pour le Service de l'Eau & de l'Assainissement.

3 **Référence** de votre facture (référence de la dette).

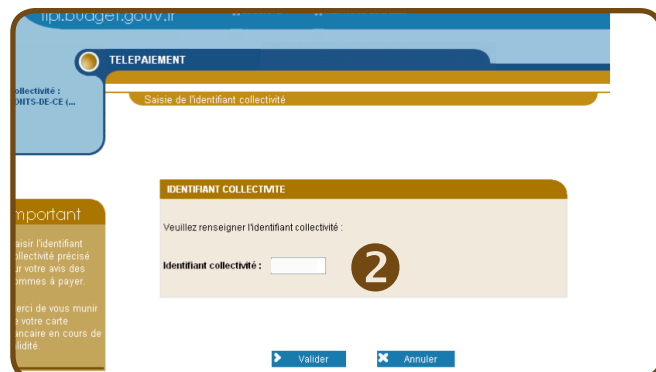
4 **Montant** de votre facture.

Comment procéder  
sur le site TIPI ?  
Regardez au dos !





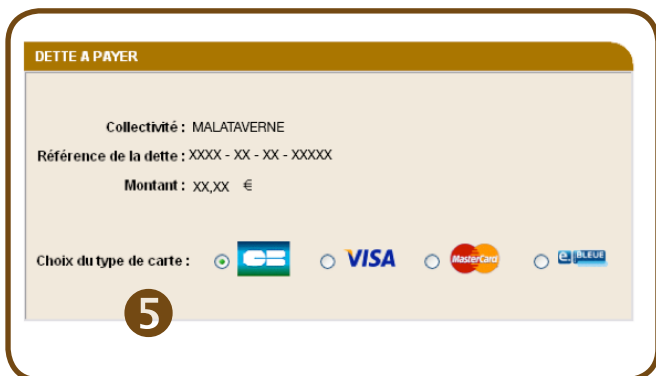
Page d'accueil du site.



Saisissez dans le formulaire proposé l'identifiant de la collectivité.



Saisissez ensuite la référence et le montant de votre facture, ainsi que votre adresse de courrier électronique valide.



Lorsque TIPI a contrôlé et identifié votre facture, choisissez le type de carte bancaire que vous souhaitez utiliser, avant mise en relation avec le gestionnaire de télépaiement.

- ➔ À l'issue de la transaction, vous avez la possibilité d'imprimer un ticket de paiement, transmis simultanément sur votre adresse électronique.
- ➔ L'application TIPI enregistre la transaction et interdit un éventuel double paiement par internet pour la facture concernée.